

Arrêté n° 2024/G-25
portant composition du jury et désignation des examinateurs
du concours d'Auxiliaire de Puériculture Territorial de classe normale
session 2024

Le Président,

- VU le code général de la fonction publique (Chap. III – Tit. II – Liv. V, Chap. IV – Tit. II – Liv. III, articles L 452-34 et 35) ;
- VU le décret n° 2013-593 du 5 juillet 2013 relatif aux conditions générales de recrutement et d'avancement de grade et portant dispositions statutaires diverses applicables aux fonctionnaires de la fonction publique territoriale ;
- VU le décret n° 2021-1882 du 29 décembre 2021 portant statut particulier du cadre d'emplois des auxiliaires de puériculture territoriaux ;
- VU le décret n° 2022-1133 du 5 août 2022 fixant les modalités d'organisation des concours sur titres pour le recrutement des auxiliaires de puériculture territoriaux et des aides-soignants territoriaux ;
- VU l'arrêté n° 2023/G-73 en date du 13 juillet 2023 portant ouverture du concours externe sur titres d'Auxiliaire de Puériculture Territorial de classe normale – session 2024 ;
- VU l'arrêté n° GE23-20 portant désignation de Monsieur Cédric HACQUARD en qualité de représentant du Centre National de la Fonction Publique Territoriale dans un jury d'examen/concours ;
- VU le tirage au sort des représentants du personnel pour les jurys de concours de la Commission Administrative Paritaire de catégorie B placée auprès du Centre de Gestion du Haut-Rhin effectué le 14 décembre 2023 ;

ARRÊTE

Art. 1 : Sont désignés en tant que membres du jury :

Collège des élus :

- M. Pascal TURRI, Maire de Sierentz,
- M. Michel GLESS, Maire de Bretten,
- M. Gérald LAHSOK, Adjoint au Maire de Taillecourt,

Collège des fonctionnaires :

- Mme Sylviane NEFF, Rédacteur p^{al} de 1^{ère} classe, Com. Com. Centre Haut-Rhin, membre de la Cap B,
- M. Cédric HACQUARD, Attaché territorial, Chargé de mission à la Collectivité Européenne d'Alsace,
- Mme Peggy PREVOT, Responsable de service, Educatrice de Jeunes Enfants,

Collège des personnalités qualifiées :

- Mme Valérie EHRET, Infirmière Puéricultrice Hors Classe, Communauté de Communes Sud Alsace Largue, Présidente du Jury,
- Mme Isabelle KUDER, Educatrice de Jeunes Enfants à la retraite,
- Mme Christine WESPISER, Puéricultrice de classe supérieure à la Communauté de Communes du Pays de Ribeauvillé, Vice-Présidente du Jury.

Art. 2 : Sont désignés en tant qu'examineurs :

Mme Karine BAUMANN	Educatrice de Jeunes Enfants, Syndicat Mixte Pôle Ried Brun, collège de Fortschwihr
Mme Valérie EHRET	Infirmière Puéricultrice Hors Classe, Communauté de Communes Sud Alsace Largue
M. Michel GLESS	Maire de Bretten
M. Cédric HACQUARD	Attaché territorial / Chargé de mission à la Collectivité Européenne d'Alsace
Mme Isabelle KUDER	Educatrice de Jeunes Enfants à la retraite
M. Gérald LAHSOK	Adjoint au Maire de Taillecourt
Mme Sylviane NEFF	Rédacteur pal de 1 ^{ère} classe – com. Com Centre Haut-Rhin – membre de la CAP B
Mme Peggy PREVOT	Responsable de service, Educatrice de Jeunes Enfants
M. Pascal TURRI	Maire de Sierentz
Mme Christine WESPISER	Puéricultrice de classe supérieure à la Communauté de Communes du Pays de Ribeauvillé

Art. 3 : Le présent arrêté sera :

- transmis à Monsieur le Préfet du Haut-Rhin,
- transmis aux Présidents des Centres de Gestion de la Côte d'Or (21), du Doubs (25), du Jura (39), de la Nièvre (58), du Bas-Rhin (67), de la Haute-Saône (70), de la Saône et Loire (71), de l'Yonne (89) et du Territoire de Belfort (90),
- publié sur le site internet du Centre de Gestion du Haut-Rhin,
- affiché au Centre de Gestion du Haut-Rhin,
- publié au Recueil des actes administratifs du Département du Haut-Rhin.

Fait à Colmar, le 22 février 2024



Lucien MULLER
Maire de Wettolsheim